



Divorce tous les coups sont permis...

Par **barzingue**, le **31/12/2012** à **15:55**

Bonjour , voilà je me présente je suis un papa de 50 ans père de 3 enfants 13 /10/8 ans.Mon épouse a demandé le divorce au mois de novembre, elle disait ne rien me reprocher et ne voulait plus vivre avec moi.Depuis quelques temps on ne s'entendait plus très bien , et le divorce me semblait à moi aussi inévitable. Malheureusement avec le temps les choses se compliquent. Elle me reproche d'etre un alcoolique depuis plusieurs années et je refuse de me faire soigner (j'ai fais une prise de sang : gamma gt 40)je serai violent avec les enfants et cerise sur le gateau depuis quelques jours j'ai découvert un courrier ou il est question d'attouchement gestes obscenes zizi....J'ai trouvé aussi dans un carton une vingtaine de livres ou il est question de manipulation (quelque titre: L'art de manipuler les gens , savoir manipuler des enfants , faire le vide autour de soi...).Mon fils de 13 ans s'est rangé du coté de sa mère , il ne le dit pas clairement mais sa mère fait tout pour se l'accaparer et répond à tous ses désirs et lui en profite.(pour noel iphone5 5, bmx , pc).Dernière vacherie de mon épouse , vendredi je rentre du travail , un mot sur la table: Suis partie avec les enfants je rentre dimanche 06/01 au soir. Et bien sur elle est injoignable ni mon fils avec son nouvel iphone.Je suis allé à la gendarmerie , elle avait signalé son absence.Je cherche à joindre mon avocate qui elle aussi est en vacances.Mon épouse est fragile psychologiquement , elle a fait plusieurs dépression, consulté 2 psy , etait alcoolique et a suivi une cure et est depuis qu'elle a décidé de maigrir (40 kilos) devenu anorexique.Avec tout ce qu'elle me reproche ce n'est pas un divorce qu'elle aurait du faire mais carrément me dénoncer à la police ou à un juge .D'autant plus qu'elle est infirmiere puéricultrice et qu'elle est souvent confrontée dans son service à des enfants en dangers.

Que puis je faire pour mes enfants ? je veux réclamer la garde de mes enfants car je considère mon épouse trop fragile.Est ce au juge de prendre les décisions sur d'éventuels expertises psychologiques .J'ai pensé aller un pédo psy mais pour mon épouse je ne sais quoi faire.Je suis lessivé...

Merci de votre aide et bonne année.

Par **barzingue**, le **02/01/2013** à **07:13**

Bonjour ,

Aujourd'hui je n'ai toujours pas vu mes enfants.Je suis allé à la gendarmerie déposer une plainte , le gendarme m'a bien fait comprendre que ça servait à pas grand chose (ils font du pénal et pas du civil)mon épouse peut faire ce qu'elle veut avec les enfants même m'empêcher de les voirMon avocate bien sur injoignable !!

Bonne année à tous

Par **Sarit21**, le **02/01/2013** à **19:57**

Changez d avocat. Le mien est à mon ecoute!
Il est à paris c maître Toledano Yves rue marbeuf
Essayez de le joindre de ma part
Et bon courage. J imagine à kl point ça doit être difficile
Mme sarit

Par **Laure11**, le **03/01/2013** à **09:23**

Bonjour barzingue,

Si l'ONC n'a pas encore eu lieu, effectivement, vous ne pouvez rien faire. La mère a les mêmes droits que vous.

Il faut donc attendre le premier jugement afin que les droits de garde et de visite et d'hébergement soient fixés .

A ce moment là, vous pourrez faire intervenir la gendarmerie si la mère ne respecte pas les dates fixées auxquelles vous devrez avoir les enfants.

Cordialement.

Par **barzingue**, le **06/01/2013** à **17:29**

Bonjour Laure11 et tous mes voeux,

L'ONC qui devait avoir lieu le 10/01 a été annulé.En effet le tribunal s'est trompée de juridiction. La prochaine date ne sera pas avant 3 mois.Je n'ai aucune nouvelle des enfants , je sais ou ils sont ,depuis 10 jours ils vivent enfermées chez les grands- parents avec la mère.La gendarmerie ne peut rien faire , a part recevoir ma plainte qui d'après eux sera sans suite.La police est intervenu eus aussi disent que la mère a des droits et les enfants sont dans "une bulle".Par contre mon avocate trouve anormal le déroulement de la procédure , il n'y a absolument rien contre moi et il faudrait que j'attende.Demain c'est la rentrée scolaire , je ne vois pas pourquoi moi qui suis aussi dans mon droit je ne pourrai aller chercher mes enfants à l'école et les ramener chez moi ...C'est vraiment incroyable , ça fait 10 jours que je ne dors pas , toute ma famille est aussi dans l'attente de voir mes enfants .Il y a de quoi être en rogne et après on s'étonnera qu'un papa ou une maman pête les plombs.
Merci Laure

Par **Laure11**, le **06/01/2013** à **17:36**

Bonjour barzingue,

Tous mes meilleurs voeux également.

Je vous comprends très bien.

Personne ne peut vous interdire d'aller voir vos enfants à la sortie de l'école et de les embrasser et même de les ramener avec vous.

Seulement, je pense qu'il est préférable d'être un peu patient afin de ne pas trop perturber les enfants, qui doivent déjà certainement ne pas très bien comprendre ce qui leur arrive.

Il est certain que l'attitude actuelle de votre épouse jouera en sa défaveur auprès du JAF.

Votre avocate ne peut pas demander un référé ? (procédure rapide)

Cordialement

Par **barzingue**, le **06/01/2013 à 18:42**

Bonsoir Laure ,

Mon avocate est rentrée de vacances jeudi matin , elle a contacté l'avocate de mon épouse qui serait à son tour en vacances. Je pense que demain on y verra plus clair et ensuite on avisera.

J'ai fait tout ce que je pouvais pour que nous puissions nous expliquer (mail , texto , téléphone , frappé chez eux) sans réponse.

Demain c'est la rentrée des classes , toutes les affaires de classe sont chez moi. Je vais m'arranger pour que les enfants puissent tout de même les avoir.

Quel chemin de croix.

Merci Laure11

Cordialement.

Par **barzingue**, le **13/01/2013 à 10:08**

Bonjour , les choses s'accélèrent ..la conciliation aura lieu le 8/2/12..mon avocate a reçu les pièces hier et d'après elle il n'y a rien dans le dossier. Rien sur mon soit disant alcoolisme , pas de certificats médicaux sur la violence et les coups donnés aux enfants. 3 Attestations , 2 ou mon épouse a fait constaté que j'avais changé les serrures le 07/01/2013. Et une de sa mère ou elle dit que j'aurai mis un doigt dans l'anus de mon fils..demain je suis convoqué à la gendarmerie certainement pour ce mensonge..Je sais que la parole de l'enfant est sacrée mais comment une mère peut elle manipuler ainsi ses enfants...ou sera l'équilibre de mon fils

quand le gendarme va l'interroger à son tour et qu'il avouera son mensonge..

Ce complot (ça n'a pas d'autres nom)s'il est avéré peut il se retourner contre mon épouse et ma belle famille ?

Puis je à mon tour déposer une plainte pour diffamation ? je me sens salis par toutes ces accusations qui me torturent..après avoir été alcoolique ,violent avec les enfants, maintenant on m'accuse du pire .

Soit disant mon fils aurait fait ses révélations le 22/12. J'ai un courrier manuscrit de ma belle mère que j'ai trouvé en regardant dans une armoire début décembre.Dans ce courrier il y est écrit que je ferai des gestes obscenes aux enfants.J'ai envoyé un mail à mon avocate le 11/12/12 pour l'en informer.

C'est vraiment pitoyable un divorce.Mon médecin (qui est le medecin de famille) m'a fait une attestation disant que je ne suis pas un alcoolique , qu'à sa connaissance je n'ai jamais eu de traitement pour violence et qu'à sa connaissance elle n'a jamais constaté la moindre chose suspecte avec les enfants..

Comment va se finir cette procédure ? aurai je la garde des enfants ?

Merci de votre aide ou conseil.

Par **barzingue**, le **10/02/2013 à 08:15**

Bonjour ,

Du nouveau dans cette maudite procédure .J'ai été place en garde à vue pour attouchement sur mon fils (je lui aurai mis un doigt dans l'anus à travers le pyjama et slip !!) violence il a des bleues sur une cuisse alors que je ne lui ai jamais donné le moindre coup même pas une fessée...Le problème de la GAV c'est qu'on ma sorti des accusations sans donner de dates précises , l'enquêtrice se refusait de le faire.Résultat je me retrouve en liberte conditionnel et passerais prochainement en correctionnel.J'ai pu par mon avocate lire auditions et l'attouchement aurait eu lieu début décembre mon fils est formel.Le problème c'est qu'à cette date j'étais absent du domicile pendant 15 jours pour des raisons professionnelles.Il y a quelques jours nous devons passer en conciliation pour un procédure en urgence, mon avocate a demande le report en attendant la correctionnelle.La juge a entendu mon fils qui a dit ne plus vouloir me voir.La juge sans connaitre le dossier de correctionnelle peut elle déjà prendre une décision ? Le verdict en ma faveur peut il influencer la décision du Jaf ? Le jaf peut il se contenter des seules déclarations de mon fils ? Il est avéré que mon ex épouse se sert de lui pour arriver à ses fins.Mon avocate parle de SAP (syndrome aliénation parentale).Comment un gamin peut il dire début janvier à l'enquêtrice qu'il veut continuer à me voir et 1 mois plus tard dire le contraire ?Comment une jaf peut elle prendre une décision aussi importante sur la simple déclaration d'un enfant manipulé ? On me dit qu'il agit dans l'intéret de l'enfant , que dire alors d'une mère qui dépose une plainte et qui fait témoigner le fils contre un père innocent ? Toute cette procédure est incohérente , moi je me retrouve perdu , anéanti ...depuis le 28/12 je n'ai pas vu mes enfants , je n'ai même pas pu m'expliquer avec eux.

Par **barzingue**, le **06/06/2013 à 18:00**

Bonjour à tous , je vais donner des nouvelles de ma procédure.Je suis passé en

correctionnelle et j ai été relaxé de toutes les charges...malheureusement cela a laissé des traces sur le droit de garde , j'ai mes 3 enfants un dimanche sur deux..c 'est déjà pas mal.Mon épouse à fait appel mais pas le parquet , elle réclame des dommages et intérêts sur des faits inexistantes et jugés.....comprenez qui pourra....

Petite question : Puis je l'attaquer ensuite pour dénonciation calomnieuse s'il est prouvé que je suis sujet à un acharnement de mon épouse peut elle être condamnée ? et que puis je réclamer ?

Merci

Par **Jibi7**, le **06/06/2013 à 18:22**

Surtout en effet ne laissez pas passer ni dénonciation , ni atteinte à la dignité, ni mise en danger physique et moral...

Mais si vous tenez à vos enfants ne comptez pas sur juges et avocats pour régler ça.

Il y a dans toutes les grandes villes des structures d'aide et de médiation (comprenant juristes , psy, pédopsychiatres , assistants sociaux etc..Vu l'âge des enfants il me semble qu'une mesure de suivi au domicile , à l'école etc...devrait vous aider tous et surtout bloquer les manipulations . Il faut que vos enfants puissent s'exprimer à propos de ce qu'ils vivent en dehors du cercle familial.